



Décisions du Président
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
Décision n°DP-2023-294

Direction Commande publique

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ ' CREATION D'UN STADE D'ATHLETISME -
STADE ALAIN DUPUY - PARC DE DEOMAS ' - N° 202235 - LOT 1 VRD - GAZON
NATUREL - REVETEMENT SPORTIF**

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2023-03-21-00002, en date du 21 mars 2023 portant modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2022-449 en date du 15 décembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

VU la décision n° DP-2023-3 du 23 janvier 2023 relative à l'attribution du marché,

CONSIDÉRANT qu'Annonay Rhône Agglo souhaite ajouter des prestations non initialement prévues dans le marché,

DÉCIDE

Article 1

La conclusion d'un avenant n°1 au marché « Création d'un stade d'athlétisme – Stade Alain Dupuy – Parc de Déomas » lot 1 VRD – Gazon naturel – Revêtement sportif avec la société LAQUET sise 643 route de Beaurepaire – 26210 LAPEYROUSE MORNAY pour une plus-value de 49 120.32 € HT. Le nouveau montant du marché est : 1 590 165.57 € H.T soit 1 908 198.68 € TTC.

Article 2 :

Cette décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :

Fait à Davézieux, le

16 octobre 2023

Président

Simon PLENET

